

Séance : 19 février 2024
Numéro : 4
Objet : Vote du CA

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 6 février 2024, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Le Sérial, 10 rue du Faubourg Lo Barri, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : ARTUS Michel, AYGALÉNQ Roland, BELIERES-AZEMAR Bernadette, CALVET Jean-Louis, CAYLA Florence, FEYBESSE Colette, GARDE Jacques, SOLIER Anne-Claire, GRIMAL Jean-Louis, VIDAL Jean-François.

Membres représentés : BESSIERE Jean-Louis, BORIES André, CONSTANS Anne-Marie, AYGALÉNQ Roland, GALTIER Philippe, PRESNE Christine, REYNES Jean-Michel.

Membres absents : ABADIE-ROQUES Valérie, CALMELS Anne, DAVID Sébastien, DESCOTTE Gérard, GRIMAL Pierre, MARTY Paul, MASBOU Jean-Pierre, RECOULES Yannick, SERIN Thierry, TRANNOIS Eric.

Madame Florence CAYLA est nommé secrétaire.

Vu le CGCT et notamment l'article L. 2121-14,

Monsieur Michel ARTUS est nommé Président de séance pour l'approbation du compte administratif.

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au Budget Primitif 2023, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	2 812 074,35	2 936 951,04	545 607,67	670 484,36	A1
Investissement	198 819,09	326 063,86	13 131,97	140 376,74	A2
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	2 613 255,26	2 610 887,18	532 475,70	530 107,62	A3

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (6)		
TOTAL des RAR	I + II 136 389,60	III + IV 0,00	-136 389,60	B1	
Investissement	I 136 389,60	III 0,00	-136 389,60	B2	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	0,00	B3	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	534 094,76
Investissement	A2 + B2	3 987,14
Fonctionnement	A3 + B3	530 107,62

Le Comité Syndical, à l'unanimité, constatant la totale conformité du compte de gestion et du compte administratif, réuni ce jour, hors la présence du Président :

APPROUVE le compte de gestion,

DECIDE de voter le compte administratif de l'exercice 2023,

MANDATE son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL